

Le CNSF regroupe des adhérents individuels et un Collegium d'associations et de syndicat

**CDP : Le Collège National des Sages-Femmes de France (CNSF) réagit au rapport du Haut Conseil à l'Égalité (HCE) sur « les actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical » remis à Marlene SCHIAPPA le vendredi 29 juin 2018.**

Le CNSF a pris connaissance avec attention de ce rapport pour lequel il a été auditionné en la personne de notre présidente, Mme Sophie Guillaume. Nous saluons que la parole des femmes, et surtout des femmes victimes, soit enfin entendue et écoutée et nous ne pouvons qu'espérer la fin de ce qui est désormais connue sous le nom de violences gynéco-obstétricales.

Nous ne pouvons que regretter que les craintes exprimées par le CNSF depuis plusieurs années sur les conditions d'accueil dans le suivi gynécologique et obstétrical trouvent ici un tel écho.

Le CNSF a toujours été et sera toujours du côté des femmes et pour la défense de leurs droits. C'est pourquoi, le CNSF salue l'ensemble des propositions faites dans ce rapport et les appuie. Les sages-femmes se tiennent à la disposition des pouvoirs publics pour y répondre ; d'autant que nombre de ces propositions, nous les avons émises depuis longtemps : adéquation des effectifs à la charge de travail dans les maternités, possibilité d'offrir d'autres lieux et d'autres modalités d'accompagnement à la naissance, formation initiale et continue renforcée des professionnels de santé aux questions des violences, promotion de l'entretien prénatal et de l'entretien post-natal précoces (EPP et EPNP), etc. Le tout ne pouvant être entendu que dans un contexte où le consentement aux soins est recherché et respecté, tout comme le respect du non consentement. C'est-à-dire appliquer la loi votée en 2002.

Il faut aussi tenir compte que l'accouchement peut nécessiter des gestes d'urgence. Cela renforce l'absolu nécessité d'avoir écouté et entendu en amont les femmes et les couples, notamment à travers leur projet de naissance. L'information peut donc elle aussi être réalisée en amont mais elle doit rester loyale en s'appuyant sur des données scientifiques prouvées.

Nous sommes néanmoins déçus que l'idée de promouvoir la recherche en maïeutique dans toutes les universités de France n'ait pas été retenue. L'amélioration des connaissances quant à ces questions et les recherches en santé publique nécessaire sont tout à fait du domaine de la recherche en Maïeutique en pleine essor que le CNSF défend. En tant que société savante de la profession, le CNSF appuiera et soutiendra cette recherche, au sein des groupes de travail comme auprès des Ministères concernés, avec comme seul objectif l'amélioration de la santé sexuelle des femmes et la santé périnatale en garantissant des soins dans le respect du droit des femmes à disposer de leur corps.

Bien que nous nous félicitons que ce rapport soit également transmis à Mme le Ministre de la Santé, Agnès BUZIN, le CNSF s'interroge sur l'opportunité d'un énième groupe de travail alors que plusieurs sont d'ores et déjà prévus, notamment pour revoir les décrets de périnatalité vieux de 20 ans. Toutes les discussions ne pourront se faire que conjointement entre les professionnels de santé et les représentants des usagers du système de santé.

Contact presse :

- Sophie GUILLAUME, présidente : 06 16 56 22 82
- Nicolas DUTRIAUX, secrétaire général : 06 12 89 22 64